



Nantes, le 26 novembre 2020

Avis des élus du CSE
sur le Projet de prorogation de la mise en œuvre de l'augmentation de capital
de BPCE SA

Au cours du CSE du 29 OCTOBRE 2020, il a été présenté aux élus du CSE de la CEBPL le projet de prorogation de la mise en œuvre de l'augmentation de capital de BPCE SA.

Un premier projet avait été présenté au Comité d'Entreprise en OCTOBRE 2018. A l'époque les élus du Comité d'Entreprise n'avaient pas remis d'avis écrit sur ce projet, en argumentant qu'une expertise sur la situation économique et financière de la CEBPL était en cours.

L'avis du Comité d'Entreprise avait donc été réputé négatif juridiquement.

Ce premier projet avait deux étapes, une de 1.2 Mds € pour le rachat par BPCE SA d'entités filiales de NATIXIS (ce qui a été fait à ce jour) et une autre de 800 M€

À ce jour, cette l'enveloppe prévisionnelle de 800 M€ n'a pas été activée et BPCE SA n'aura plus la possibilité de procéder à l'appel de fonds dans quelques semaines.

Cette prorogation du projet SMITH consiste pour la CEBPL à effectuer une remontée de capitaux de 27, 8 M€ vers BPCE SA, ce qui donnera à BPCE SA un laps de temps supplémentaire pour saisir des opportunités d'achats si elles se présentent.

Le montant de 27,8 M € correspond à la clé de répartition du poids de la CEBPL.

Ce projet devrait avoir un impact faible pour les ratios de la CEBPL, néanmoins ce type d'opération amènera comme première conséquence, une baisse de l'intéressement des salariés de 9 K€

L'expérience passée montre que les acquisitions réalisées par BPCE SA restent incertaines, notamment FIDOR avec une facture totale de 240 M€ (après deux augmentations de capital).

FIDOR n'est pas le seul exemple dans les acquisitions de BPCE SA, nous pourrions ajouter FONCIA, NEXITY, le CREDIT FONCIER.

Une nouvelle fois, BPCE SA demande à la CEBPL de lui faire un chèque en blanc.

Un effort va être encore demandé aux salariés de la CEBPL pour compenser cette remontée de capitaux de 27,8 M€. La Direction va de nouveau demander aux salariés de réaliser encore plus de vente dans leurs objectifs.

L'argument du dividende supplémentaire versé contre cette remontée de fonds est trop faible pour les élus du CSE. Actuellement la CEBPL possède environ 830 M€ logés chez BPCE SA, contre un dividende de 18 M€ versé soit un rendement d'environ 2 %, bien loin des 5 % espérés lors des précédentes présentations.

.../...

NANTES

319 route de Vannes
44800 SAINT-HERBLAIN

☎ 02 72 20 34 80

✉ nantes@comite-cebpl.com

CESSON-SEVIGNE

4 rue du Chêne Germain – CS 17634
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX

☎ 02 22 25 57 63

✉ cesson@comite-cebpl.com

Les élus du CSE ne peuvent que déplorer une telle situation qui a des impacts négatifs sur l'entreprise et sur les salariés.

Résultat des votes : 24 votants

- 0 votes favorables au projet
- 24 votes défavorables au projet
- 0 abstentions

Jocelyn BONOUVRIER
Secrétaire du Comité Social et Économique

